# **FONDS ACTIONS B**



SYNTHESE **MENSUELLE DEGESTION** 

31/03/2016

# **ACTION** ■

#### Données clés

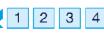
Valeur Liquidative (VL): (C) 61 132,03 (EUR) (D) 4 431,44 (EUR) Date de VL et d'actif géré : 31/03 / 2016 Actif géré : 168 ,20 (millions EUR) Indice de référence : 100% MSCI EURO

Eligibilité: Compte-titres, Assurance-vie Enveloppe fiscale : Eligible au PEA

# Objectif d'investissement

Par une gestion de conviction, l'équipe cherche à sur performer l'indice des marchés actions de la zone Euro, le MSCI euro, à moyen/long terme. Sans contrainte a priori, le processus d'investissement se fonde sur une analyse fondamentale et approfondie des entreprises de la zone pour détecter les titres en 'rupture' et les titres 'sous évalués'. Au final, le portefeuille est centré sur un petit nombre de valeurs présentant les plus forts potentiels de hausse.

#### Profil de risque et de rendement (SRRI)







63

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

#### **Performances**

#### Evolution de la performance (base 100) \*

Elle mesure l'évolution (positive ou négative) d'un investissement sur une période donnée.
Brute, elle indique que les frais de gestion ne sont pas comptabilisés, nette qu'ils le sont, annualisée qu'elle convertit en base annuelle des performances qui ont été constatées sur des nombres de jours différents (durée de mois, jours fériés).

Absolue, elle mesure la performance d'un fonds sans référence à un indice ou à l'évolution d'un marché ; relative, elle la compare à celle de son indice ou de son marché (la performance relative peut être positive quand bien même sa performance absolue est négative).



# Performances glissantes \*

Elle mesure la performance totale du fonds sur une durée précise (1 mois, depuis le début de l'année, depuis la création du fonds, date à date...), tandis que la performance cumulée le fait entre 2 dates.

	Depuis le	1 m oi s	3 m oi s	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
Depuis le	31/12/2015	29/02/2016	31/12/2015	31/03/2015	28/03/2013	31/03/2011	08/11/1999
Portefeuille	-8,46%	3,06%	-8,46%	-14,58%	28,49%	27,32%	23,25%
Indice	-7,06%	2,42%	-7,06%	-15,11%	26,86%	28,34%	-
Ecart	-1,40%	0,64%	-1,40%	0,53%	1,63%	-1,01%	-
Il correspond à la différence de performance de portefeuille et de l'indice							

# Performances calendaires

Elle mesure la performance totale du fonds pour chaque année civile, sur une période complète de 12 mois, et fait partie de la catégorie des performances cumulées qui mesurent la performance entre deux dates.

Depuis le	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Portefeuille	12,43%	1,93%	24,45%	18,85%	-15,96%	3,33%	24,39%	-36,95%	6,98%	20,31%
Indice	8,26%	4,42%	22,73%	19,74%	-13,73%	0,68%	26,87%	-44,09%	9,64%	19,13%
Ecart	4,17%	-2,49%	1,72%	-0,88%	-2,22%	2,65%	-2,48%	7,14%	-2,66%	1,18%

<sup>\*</sup> Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés

### Indicateurs

#### Nombre de lignes en portefeuille

Il indique le nombre de titree (ou d'OPC) détenus dans le fonds et permet de mesurer le degré de concentration ou de diversification de ce dernier. Plus le nombre de lignes est faible, plus le fonds est concentré; plus ce nombre est important, plus le fonds est concentré; plus ce nombre est important, plus le fonds est diversifié en termes d'actifs.

# Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs)

Ce sont en général les 10 premières positions de l'indice, l'actif net du fonds.

	Portefeuille
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV	3,98%
UNILEVER NV	3,87%
DAIMLER AG ING	3,50%
GROEP NV	3,01%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,95%
ALLIANZ SE	2,84%
SANOFI	2,78%
ENI SPA	2,65%
TOTAL SA	2,39%
AXA SA	2,23%
Total	30,20%

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille Elle mesure l'amplitude des variations absolues d'un fonds ou d'un indice. La volatilité implicite représente les variations futures anticipées par le marché, la volatilité historique les variations passées.	22,77%	18,36%	20,38%
Volatilité de l'indice	22,95%	18,12%	20,12%
Tracking Error ex- post  Il mesure la dispersion prévisionnelle (ex-ante) ou passées (ex-post) des écarts de performance entre un fonds et son indice de référence. Plus la TE est proche de 0, plus le fonds se comporte comme son indice de référence en terme de risque et de performance (gestion passive. Plus elle est élevée, plus le gérant prend le risque de s' écarter de l'indice de référence dans l'objectif de le battre		2,37%	2,21%
Ratio de Sharpe  Il mesure le couple rendement-risque de l'investissement en partant du principe qu'un risque ne vaut d'être pris que s'il permet d'obtenir une performance supérieure à celle d'un placement sans risque. Il calcule le supplément de performance par rapport au taux sans risque obtenu pour chaque % de volatilité (risque) consenti.	-0,63	0,44	0,23
Jonsein. Aatio d'information I mesure la propension du gérant à ajouter de la performance par rapport à l'indice de référence. Il calcule le supplément de performance par rapport l'indice obtenu pour chaque % d'écart de suivi risque) consein.	0,19	0,18	-0,08
Bêta	0,98	1,00	1,01
Il mesure la variation moyenne au cours de la période de la valeur liquidative du fonds pour une variation de 1% de l'indice de référence. Un bêta de 1 signifie que le fonds évolue de façon identique de l'indice, un bêta inférieur à 1 qu'il en atténue les variations, un bêta supérieur à 1 qu'il en amplifie autoins, un bêta supérieur à 1 qu'il en amplifie autoins de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice un bêta supérieur à 1 qu'il en amplifie autoins de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice de l'indice d'indice d'indice d'indice d'indice d'indice d'indice d	ŕ	2,00	-,

amplifie les variations du marché de 30%). A contrario, l'alpha mesure la performance moyenne du fonds après avoir retranché l'influence du marché. Il indique la capacité du gérant à ajouter ou non de la valeur. Analyse des rendements	Depuis le lanceme
Baisse maximale	-65,00%
Délai de recouvrement (jours)	4355
Il mesure la durée ayant permis de combler la baisse maximale enregistrée par le fonds.	
Moins bon mois	09/2002
Moins bonne performance	-14,61%
Meilleur mois	12/1999
Meilleure performance	12,46%

les variations (un bêta de 1,3 signifie que le fonds amplifie les variations du marché de 30%).



# Commentaire de gestion

En mars, les marchés d'actions ont légèrement progressé. L'actualité a été dominée par les banques centrales. Aux Etats-Unis, la Fed a confirmé que le rythme d'augmentation des taux sera très progressif. En Europe, la BCE a accentué les mesures de soutien à l'économie en annonçant une nouvelle baisse des taux et une extension de son programme d'achats d'actifs. Ces annonces et la bonne orientation des indicateurs avancés ont porté les indices européens, néanmoins contrariés par la baisse du dollar.

En termes de secteurs, le segment cyclique (matériaux, industrie, consommation discrétionnaire) a surperformé l'indice de référence. L'énergie et la technologie ont fermé la marche.

Le portefeuille a surperformé l'indice de référence. Les principales contributions positives proviennent des secteurs de la consommation discrétionnaire (Steinhoff, Peugeot et Faurecia) et de l'industrie (Finmeccanica, Zodiac et Kion). La pharmacie a contribué négativement (contreperformance d'Ipsen et Glaxosmithkline).

En termes de mouvements\*, nous avons allégé Daimler, Amadeus et Total. Nous avons vendu Banca Popolare dell'Émilia Romagna après son rebond (poursuite des incertitudes sur la consolidation des banques populaires italiennes) et Cellnex. Nous avons renforcé Société Générale et Ingenico.

La BCE a donc agi. La réaction du marché a été mitigée, en particulier sur le marché des changes où l'euro s'est apprécié d'environ 4% contre le dollar depuis. L'inflation continue de s'éroder et le pétrole semble avoir perdu son momentum (-12% depuis le pic récent). En revanche les attentes sur les bénéfices sont très prudentes. Dans ce contexte nous conservons une stratégie équilibrée.

# Composition du portefeuille

# Principales sur - pondérations ( % d'actif)

Ce sont en général les 10 positions présentant, en % de l'actif du fonds, les plus forts écarts positifs ou négatifs par rapport à l'indice de référence.

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
THALES SA	1,95%	-	1,95%
PEUGEOT SA	1,90%	-	1,90%
ROYAL DUTCH SHELL PLC	1,89%	-	1,89%
GLAXOSMITHKLINE PLC	1,72%	-	1,72%
FINMECCANICA SPA	1,67%	-	1,67%
SOLVAY SA	1,65%	-	1,65%
BEIERSDORF AG	1,89%	0,31%	1,58%
CAP GEMINI SA	1,55%	-	1,55%
CARREFOUR SA	2,02%	0,51%	1,51%
BANCA GENERALI SPA	1 50%	_	1 50%

#### Répartition sectorielle

Elle indique la répartition de l'actif du fonds en fonction des classifications sectorielles (secteurs cycliques, défensifs, financiers) qui sont normalisées.

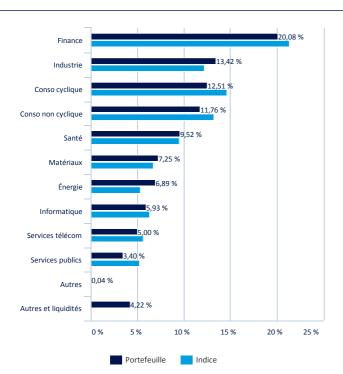
# Principales sous- pondérations ( % d'actif)

Ce sont en général les 10 positions présentant, en % de l'actif du fonds, les plus forts écarts positifs ou négatifs par rapport à l'indice de référence.

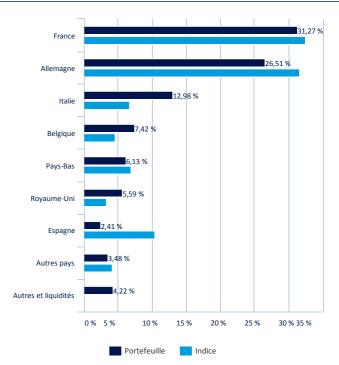
	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
SIEMENS AG	-	2,80%	-2,80%
SAP SE	0,69%	2,64%	-1,96%
BNP PARIBAS	-	1,78%	-1,78%
TELEFONICA SA	-	1,72%	-1,72%
OREAL (L) SA	-	1,53%	-1,53%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	-	1,43%	-1,43%
DANONE (EX GROUPE DANONE)	-	1,42%	-1,42%
BANCO SANTANDER SA	0,85%	2,17%	-1,32%
AIR LIQUIDE SA	-	1,31%	-1,31%
BASF SE	1,04%	2,33%	-1,29%

# Répartition géographique

Elle indique la répartition de l'actif du fonds en fonction du pays du siège social de l'émetteur.







Hors prise en compte des produits dérivés.

<sup>\*</sup>mouvements : Ils marquent les entrées ou renforcements et les sorties ou allègements de titres (ou d'OPC), et donnent une indication sur le taux de rotation du fonds.



# Caractéristiques principales

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Date de création de la classe	08/11/1999
Devise de référence de la classe	EUR
Classification de l'organisme de tutelle	Actions pays zone Euro
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Souscription minimum: 1ère / suivantes	10 part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,90% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20 %
Détail de la commission de surperformance	performance au-delà de celle de l'indice de référence diminuée des frais de gestion associés à la part
Frais de sortie (maximum)	0%
Frais courants	1,19% ( prélevés ) - 31/03/2015
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	03/04/2006: 100.00% MSCI EMU 21/04/2006: 100.00% MSCI EURO 22/11/2003: 100.00% - CLOS - DJ EURO STOXX 50 24/11/2003: 100.00% EURO STOXX 50

### Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces dernières. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscriptures des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appart

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.